

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Rejeté

N° AS583

## SOUS-AMENDEMENT

présenté par  
M. Bazin, rapporteur général

à l'amendement n° AS|359 de Mme Colin-Oesterlé

-----

### ARTICLE 10 TER

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« III. – Le présent article entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du rapporteur général propose de décaler l'entrée en vigueur du barème territorialisé pour donner à l'administration le temps de mettre en place le circuit déclaratif nécessaire.